

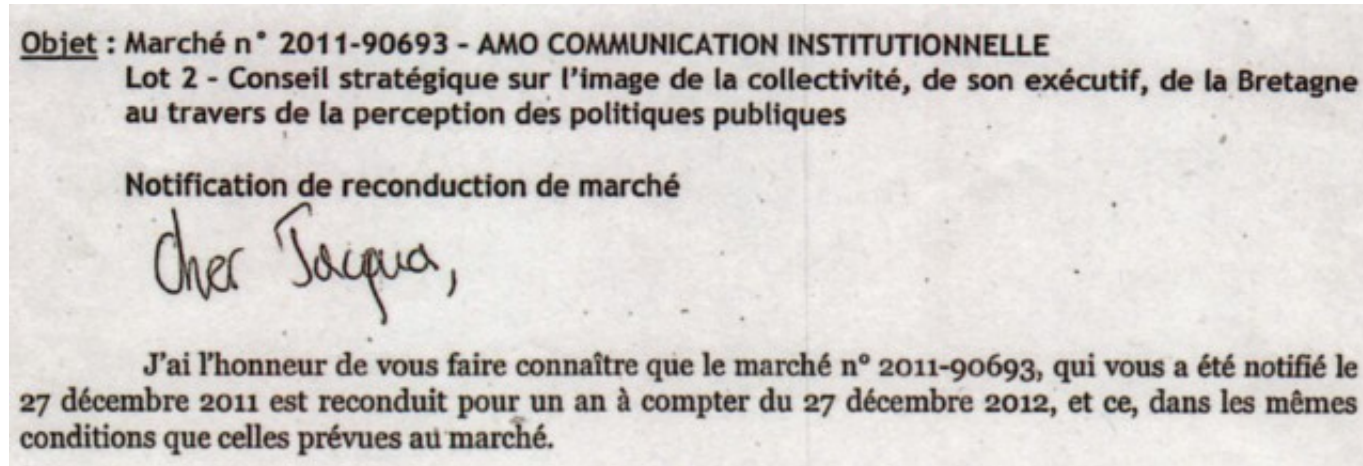
## Encore un marché public rock 'n roll

Date : 14 octobre 2015

J'ai récemment épinglé [ici](#) un marché d'un montant de 15.000 euros HT conclu sans publicité ni mise en concurrence le 24 janvier 2014 entre la Région Bretagne et la société GFT... que j'avais déjà épinglée [ici](#) pour le marché d'un montant de 15.000 euros HT « *de création et de lancement d'un gentilé pour l'Ille-et-Vilaine* », conclu avec le Département le 18 avril 2013, également sans publicité ni mise en concurrence.

Je souhaite évoquer aujourd'hui le premier marché « *de conseil stratégique sur l'image de la collectivité, de son exécutif, de la Bretagne, au travers de la perception des politiques publiques mises en œuvre auprès de l'opinion publique* », qui a été notifié par la Région le 27 décembre 2011 à la SAS unipersonnelle GFT créée un an plus tôt à Nantes par Madame Danièle Peron, pour un montant annuel de 30.000 euros HT, reconductible une fois.

Après transformation de cette SAS unipersonnelle en SARL unipersonnelle, transfert du siège social à St Grégoire, ainsi que transmission complète des parts et par conséquent de la présidence à Monsieur Jacques Delanoë, conjoint de Madame Danièle Perron, ce marché a été reconduit pour un an le 10 décembre 2012 par un courrier du « directeur de la relation aux citoyens » de la Région qui a jugé utile d'en atténuer la sécheresse administrative dans les termes que l'on voit ci-dessous :



**Objet : Marché n° 2011-90693 - AMO COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE**  
**Lot 2 - Conseil stratégique sur l'image de la collectivité, de son exécutif, de la Bretagne au travers de la perception des politiques publiques**

**Notification de reconduction de marché**

*Cher Jacques,*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le marché n° 2011-90693, qui vous a été notifié le 27 décembre 2011 est reconduit pour un an à compter du 27 décembre 2012, et ce, dans les mêmes conditions que celles prévues au marché.

Il a été prévu à l'alinéa 2 du Cahier des clauses techniques particulières que « *le titulaire sera chargé de remettre à la Région des analyses thématiques de l'opinion publique. Le titulaire élaborera également des notes de recommandation pour conseiller la Région dans sa stratégie de communication (dont sa stratégie relations presse)* »

Par ailleurs, s'agissant d'un marché « à bons de commande », il a été prévu à l'article 5 du Cahier des clauses administratives particulières que « *La Région émettra des bons de commande. Ces bons de commande préciseront notamment la référence du marché, la nature et le descriptif de la prestation, les modalités de réalisation de la prestation, le délai d'exécution, le prix* »

Au cours de ces 6 derniers mois, j'ai demandé et redemandé au Président du Conseil régional les livrables de ce marché ainsi que les bons de commandes.

Rien n'y fait.

Je n'ai obtenu pour l'instant que de fausses références à de soi-disant bons de commande (qui n'en sont pas), accompagnées – sans rire – de cette "précision" (!) que « *l'ensemble est relatif à des rendez-vous, séances de média-training, consultations* ».

J'ai horreur d'être pris pour un imbécile.

Pas vous ?...